

Documents relatifs au temporel de Saint-Augustin de Thérrouanne ignorés du cartulaire abbatial

AVANT-PROPOS

L'étude de la constitution et de l'évolution du patrimoine des abbayes prémontrées est loin d'avoir été faite pour toutes les maisons de l'Ordre. Celle de Saint-Augustin de Thérrouanne, en particulier, reste à écrire. Ce monastère n'a, d'ailleurs, pas spécialement attiré l'attention des historiens et bien des points restent obscurs dans le déroulement de ses six siècles et plus d'existence ¹⁾.

Il faut cependant reconnaître que, du moins pour le Moyen âge, la documentation est abondante et peut constituer la source d'intéressantes monographies que nous appelons de tous nos vœux.

Il y a quelques années fut publié l'inventaire analytique du cartulaire de Saint-Augustin conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles ²⁾. Cette source essentielle fait connaître cent quarante et un documents dont la plupart étaient inédits. Mais, pour une raison que nous avouons ignorer ³⁾, beaucoup d'actes n'ont pas été transcrits dans ce cartulaire. Si les originaux ont disparu — pour quelques-uns même la tradition manuscrite est perdue —, les textes nous sont en général fournis par des copies du XVIII^e siècle conservées actuellement à la Bibliothèque Municipale de Nancy.

1) Abbaye de l'ordre de Prémontré, à Clarques, commune limitrophe de Thérrouanne, Pas-de-Calais. Bibliographie dans N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, t. II, Straubing, 1952-55, pp. 421-424.

2) É. BROUETTE, *Cartulaire de Saint-Augustin de Thérrouanne. Inventaire analytique des chartes et documents*, dans *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des Antiquaires de la Morinie*, t. XVIII, 1953, pp. 97-153.

3) Par exemple, la donation de Philippe d'Alsace de vingt-cinq mesures de terre marécageuse à Blessy est transcrite au cartulaire. Sa constatation par Philippe d'Aire ne l'est pas. Pourquoi ?

Elles sont dues au correspondant à Théroutanne de Charles-Louis Hugo, abbé d'Étival et évêque titulaire de Ptolémaïs, mort en 1739, qui fut l'annaliste de son Ordre et l'auteur des *Sacri et canonici Ordinis Praemonstratensis Annales* parus en deux volumes, à Nancy, en 1734 et 1736 ⁴). Les copies envoyées de l'Artois à Étival furent recopiées par l'abbé ou un secrétaire, qui, selon une coutume déplorable fort répandue alors, amputa la plupart des actes de passages importants de leur discours diplomatique pour n'en retenir que les éléments jugés intéressants par Hugo, ces notes devant fournir la documentation d'un ouvrage de monastériologie dont seule une partie a été publiée. Les *Monumenta manuscripta Ordinis Praemonstratensis* forment aujourd'hui la matière de dix-huit volumes in folio ⁵).

Les copies de Nancy ignorées du cartulaire forment l'essentiel du petit catalogue que nous publions ci-après : trente-sept actes sur soixante-deux, dont dix-neuf du XII^e siècle, trente-huit du XIII^e et cinq du XIV^e; le reste étant fourni par les Archives de l'Évêché de Bruges (deux actes), la Bibliothèque de la ville de Saint-Omer (deux actes) et des éditions ou des mentions dans des ouvrages, la tradition manuscrite étant perdue (vingt et un actes).

Notre propos n'étant pas d'établir, même en aperçu, l'histoire de Saint-Augustin, nous nous bornerons dans ce liminaire à attirer l'attention sur deux points.

On sait que Saint-Augustin fut fondé à Clarques en 1131. Dans une note hagiographique sur sainte Fréwisse, le Chanoine Coolen émet l'hypothèse que les religieux seraient venus d'Angleterre et, plus précisément, d'Oxford ⁶). La chose ne semble pas confirmée par

⁴) A. DIGOT, *Éloge historique de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et abbé d'Étival*, dans *Mémoires de la Société royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Nancy*, sans tomes, 1842, pp. 100-169. - U. BERLIÈRE, *Notes sur l'abbé Hugo d'Étival*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. VIII, 1898, pp. 113-170. - L.A. GOOVAERTS, *Dictionnaire bio-bibliographique des écrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré*, Bruxelles, t. III, 1907, col. 110-129. - H. LAMY, *L'abbé Hugo d'Étival*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. I, 1925, pp. 134-181, 261-285; t. XII, 1936, pp. 76-81.

⁵) J. FAVIER, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de Nancy*, 2^e supplément, Paris, 1921, pp. 30-34. Cette collection appartenait autrefois au Grand séminaire de Nancy. A. VACANT, *La bibliothèque du Grand séminaire de Nancy*, dans *Annales de l'Est*, t. XI, 1897, p. 226.

⁶) G. COOLEN, *Sainte Fréwisse ou Frideswide*, dans *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des Antiquaires de la Morinie*, t. XVIII, fasc. 343, 1955, pp. 363-364.

les textes : au contraire, un acte de Milon I^{er} nous fait connaître que l'évêque fondateur fit venir les premiers religieux de Saint-Pierre de Sélincourt, au diocèse d'Arras ⁷⁾ et un autre document quelque peu postérieur nous parle de la paternité de cette même abbaye sur Saint-Augustin ⁸⁾.

Cependant, venant corroborer la supposition du savant historien audomarois, il se rencontre un indice à ne pas négliger dans l'obituaire de Furnes qui, dès 1164, recueilli la paternité de l'abbaye ⁹⁾. On connaît l'importance que revêtent les sources anthroponymiques. Pour les premières années du XII^e siècle les vocables anglo-saxons sont généralement reconnaissables du premier coup d'œil sous la transparence d'une forme plus ou moins latinisée. Or, parmi les quelque deux cents noms inscrits à l'obituaire, il y a quatre anthroponymes accusant une origine insulaire : Suffridus ¹⁰⁾, Wenemarus ¹¹⁾, Folcrannus ¹²⁾ et Infridus ¹³⁾. Serait-ce là les noms des religieux anglais, un petit groupe venus d'Oxford avec la reliques insigne de saint Augustin de Cantorbery, qui donna son vocable au monastère ? L'affirmer serait présomptueux, rien toutefois ne permet de le nier. De toutes manières, il y a là une idée qu'il serait intéressant d'approfondir et sur laquelle le Chanoine Coolen a très bien fait d'attirer l'attention.

Un second point qu'il est bon d'envisager est le mode de formation du patrimoine abbatial. L'importance des biens obtenus par achat est-elle vraiment secondaire ainsi que certains l'affirment pour l'ensemble des domaines abbatiaux ?

Avant de scruter les textes, ce que nous laissons à d'autres, il faut examiner le principe même : la valeur du mot *traditio*. Contrairement à l'opinion pour qui la légitimité des aliénations à titre onéreux est, à cette époque, souvent contestée par les familles des vendeurs, on a cru pouvoir déclarer que les moines et les religieux n'avaient aucune raison juridique de camoufler leurs achats en donations. De fait, ce maquillage ne se vérifie pas dans les actes de Saint-Augustin.

⁷⁾ Catalogue, n° 1.

⁸⁾ F. VANDEPUTTE et C.L. CARTON, *Chronica et cartularium abbatiæ S. Nicolai Furnensis*, Bruges, 1849, p. 78. Acte de 1164.

⁹⁾ É. BROUETTE, *La communauté de Saint-Augustin de Théroutanne*, dans *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. XLIII, 3 fasc., 1955, pp. 1-12.

¹⁰⁾ A la date du 28 juillet.

¹¹⁾ A la date du 26 octobre.

¹²⁾ A la date du 27 octobre.

¹³⁾ A la date du 31 octobre.

Si la *venditio* est une donation camouflée, pourquoi trouve-t-on tantôt *venditio*, tantôt *donatio*? Si c'est pour éviter les contestations des héritiers, on ne voit pas pourquoi dans les *donationes* aussi bien que dans les *venditiones* les acteurs prennent soin d'obtenir et de mentionner le consentement de leurs héritiers. Sans doute arrive-t-il fréquemment que les actes n'indiquent pas le prix de vente, ce qui amène par conclusion hâtive à croire qu'il s'agit d'une *donatio*. Mais ce qui paraît aujourd'hui une lacune capitale dans la rédaction d'un tel document n'en était pas une aux yeux des rédacteurs d'actes du Moyen âge habitués à moins de logique que nous. L'indication du prix ne se faisait que lorsqu'il pouvait être matière à contestation ou lorsque le vendeur reconnaissait en avoir touché le montant. A Saint-Augustin on en trouve des exemples dans des actes de janvier 1243 ¹⁴⁾ et de mai 1260 ¹⁵⁾.

Par ailleurs, voici une preuve formelle de ce que la *venditio* est une transaction à titre onéreux : en juillet 1243, Bernard de Bailleul déclare, à cause de sa pauvreté, ne pouvoir faire *donatio* de la dîme de Castres, mais bien en devoir faire la *venditio* pour une somme de deux cent quarante livres parisis ¹⁶⁾. Enfin, et cela est un second exemple qui réduit à néant toute tentative de rendre synonymes *venditio* et *donatio* dans les actes relatifs à la constitution du temporel de Saint-Augustin, nous trouvons ces deux mots insérés à nouveau dans un même acte et appliqués à deux opérations différentes, l'une étant un transfert de propriété à titre onéreux, l'autre un transfert à titre gracieux. C'est, d'une part, la vente de treize mesures de terre faite à l'abbaye, en 1204, par Hugues des Amettes et, d'autre part, la donation de neuf autres mesures de terre par le même personnage ¹⁷⁾. Nous croyons donc difficile d'accepter ici que la réalité de la vente se dissimule sous le terme *donatio*.

Ceci n'est évidemment qu'un propos en guise de préambule, mais il rend plus clair encore la nécessité d'être prudent à l'extrême et d'explorer cas par cas la formation des domaines abbaciaux pour se garder de solutions hâtives et trop théoriques ¹⁸⁾.

¹⁴⁾ É. BROUETTE, *Cartulaire...* (op. cit.), p. 132, n° 76.

¹⁵⁾ *Ibid.*, p. 140, n° 110.

¹⁶⁾ *Ibid.*, p. 133, n° 79.

¹⁷⁾ Ici-même, n° 22.

¹⁸⁾ Exposé excellent et très nuancé dans G. WYMANS, *L'abbaye de Saint-Feuillien du Roelux, en Hainaut*, Averbode, 1967, pp. 104-106.

OUVRAGES CITÉS EN ABRÉGÉ DANS LE CATALOGUE

- BLED, O., *Regestes des évêques de Thérouanne*, 2 vol., Saint-Omer, BVN : Bibliothèque de la ville de Nancy.
1904-1907.
- COPPIETERS STOCHOVE, E., *Regestes de Philippe d'Alsace*, dans *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. VII, 1906, pp. 1-117.
- DUCHESNE, A., *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, Paris, 1639.
- DUCHET, Th., et GIRY, A., *Cartulaire de l'église de Thérouanne*, Saint-Omer, 1881. *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa, ed. nova*, 16 vol., Paris, 1715-1865.
- GAZET, G., *L'histoire ecclésiastique du Pays-Bas*, Arras et Valenciennes, 1614.
- GOUSSET, Th., *Les actes de la province ecclésiastique de Reims*, 4 vol., Reims, 1842-1844.
- HAIGNERÉ, D., et BLED, O., *Les chartes de Saint-Bertin d'après le Grand cartulaire de dom Dewitte*, 4 vol., Saint-Omer, 1886-1899.
- HUGO, L.C., *Sacri et canonici ordinis Praemonstratensis annales*, 2 vol., Nancy, 1734-1736.
- LOISNE, comte de, *Chronologie des abbés de Saint-Augustin de Thérouanne*, dans *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. VIII, 1906, pp. 178-222.
- MALBRANCQ, J., *De Morinis et Morinorum rebus*, 3 vol. Saint-Omer, 1639-1654.
- MIGNE, Abbé J.P., *Patrologiae cursus completus. Series latina*, t. CLXXX, Paris, 1861.
- MIRAEUS, A., *Diplomatum Belgicorum libri duo*, Bruxelles, 1628.
- MIRAEUS, A., et FOPPENS, J.F., *Opera diplomatica*, 4 vol., Louvain et Bruxelles, 1723-1748.
- POTTHAST, A., *Regesta pontificum Romanorum inde ab anno 1198 ad annum 1304*, 2 vol., Berlin, 1874-1875, réimpression Graz, 1957.
- SANDERUS, A., *Flandria illustrata sive descriptio comitatus istius*, 2 vol., Cologne, 1641.
- WAUTERS, A., *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, 13 vol., Bruxelles, 1866-1947.

CATALOGUE

1. — 1131. Milon I^{er}, évêque de Théroutanne, fonde à Clarques sur un terrain bordé par la Lys et cédé par Robert de Corbie, sa fille et Hugues de Salperwicq, une abbaye de l'Ordre de Prémontré. L'évêque fait venir les premiers religieux de Saint-Pierre de Sélincourt au diocèse d'Arras et impose au nouveau monastère le vocable de Saint-Augustin.

BVN, ms 992/2, f^o 119 v^o (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 121, n^o 521.

Mentions : GAZET, p. 290. - SANDERUS, II, p. 392 (ces deux mentions attribuent par erreur l'acte à Milon II sous la date de 1164). - MALBRANCQ, III, p. 163. - *Gallia christiana*, III, col. 539. - HUGO, I, col. 223. - LOISNE, p. 178.

2. — 1131 ou 1132. Milon I^{er}, évêque de Théroutanne, confirme la donation faite à l'abbaye de Saint-Augustin par un certain Amaury de six cents arpents de terre situés à Saint-Philibert, entre Rimboval et Herly en direction de Montreuil. Cette largesse est faite moyennant paiement d'un cens recognitif d'un demi-muid de froment et d'avoine.

BVN, ms 992/2, f^o 118 v^o (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 121, n^o 522.

Mentions : HUGO, I, col. 223. - LOISNE, p. 178.

3. — 1140. *Actum anno Dominice Incarnationis M^oC^oXL^o, indictione tertia*. A la demande de Milon I^{er}, évêque de Théroutanne, Robert, abbé de Saint-Pierre de Corbie, cède à l'abbaye de Saint-Augustin tout ce que son monastère possédait à Laïres, moyennant paiement d'une rente annuelle de dix sous, monnaie de Corbie. Témoins : Ingravon, prieur de Corbie, Arnould, sous-prieur, Jean, chambrier, Godefroid, trésorier, Oger, prévôt, etc.

BVN, ms 992/2, f^o 119 (fragment).

MALBRANCQ, I, p. 662.

Analyses : WAUTERS, II, p. 224. - BLED, I, p. 129, n^o 583 (incomplète, ne parle pas de la rente due par Saint-Augustin).

4. — Latran, 23 janvier 1145. *Datum Laterani X^o kalendas februarii*. Le pape Lucius II confirme à l'abbaye de Saint-Augustin la possession de Coquelles.

Tradition manuscrite perdue.

MIRAEUS et FOPPENS, IV, p. 377.

Analyse : WAUTERS, II, p. 249.

5. — Verdun, 22 novembre 1148. *Datum Viriduni decimo kalendas decembris, indictione undecima, anno M^oC^oXLVIII^o, pontificatus vero domini Eugenii pape tertio.* Le pape Eugène III accorde à l'abbaye de Saint-Augustin une confirmation générale de ses biens et privilèges.

BVN, ms 992/2, f^{os} 103 v^o et 170.

HUGO, I, preuves, col. 131. - MIRAEUS et FOPPENS, IV, p. 18. - MIGNE, col. 1295.

Analyses : POTTHAST, I, p. 630, n^o 9161. - WAUTERS, II, p. 279. - BLED, I, p. 137, n^o 644.

6. — 1153. Sur le conseil de Milon I^{er}, évêque de Thérouanne, Jean de Herly et son fils Gérard réduisent au profit de l'abbaye de Saint-Augustin le cens de la terre de Saint-Philibert à un muid de blé et un muid d'avoine.

BVN, ms 992/2, f^o 120 (fragment).

MALBRANCQ, III, p. 164 (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 140, n^o 665.

7. — 1163. *Actum anno Domini M^oC^oLX^oIII^o.* Thierry d'Alsace, comte de Flandre, pour obtenir le pardon du péché commis par son fils Philippe en incendiant l'abbaye de Saint-Augustin, donne à ce monastère une rente annuelle de dix livres, monnaie de Flandre, qui lui était due par l'abbaye des Dunes, et le prend sous sa protection. Témoins : Robert, prévôt d'Aire, Roger de Wavrin, Hugues de Crécy, Chrétien d'Estréelles, Boidin, son fils, Thibaud de Turri, Gauthier, son fils, Roger, prévôt d'Hesdin, Bernard, son frère, et Eustache, camérier.

BVN, ms 992/2, f^o 120 (fragment).

MIRAEUS, p. 136. - *Gallia christiana*, III, preuves, col. 124. - MIRAEUS et FOPPENS, I, p. 393.

Analyses : WAUTERS, II, p. 447. - COPPIETERS STOCHOVE, p. 286, n^o 160.

8. — 1168. *Actum est hoc anno Domini Incarnationis M^oC^oLX^oVIII^o.* Milon II, évêque de Thérouanne, confirme à l'abbaye de Saint-Augustin les donations faites par son prédécesseur Milon I^{er} ou par d'autres bienfaiteurs. Témoins : Alold et Gauthier, archidiacres, Évrard, doyen du chapitre cathédral, Baudouin, chantre, Jean, chancelier, Guillaume, cointre, Jean d'Aire et Roger, chanoines, Alulphe de Beutin, Clarembaud d'Estréelles, maîtres Hescelin et Hadelin, Eustache de Godesem, diacres et chanoines, Alulphe de Nielles, Adam d'Orville, Gosselin, Robert, fils de Dreux, Bernard, sous-diacres et chanoines, Renaud, Baudouin, Bernard, Pierre de Vima, Landry, Robert, clercs, Carnulphe, Lambert, Glorieux, Dreux, Alulphe,

Wilgelmus Norin, Ernulphe Pilota, Nicolas, maître Arnulphe, prêtres, maître Baudouin, Hugues de Flechin et Helgotus, diacres.

BVN, ms 992/2, f° 181 v°.

MALBRANCQ, III, p. 164 (fragment). - *Gallia christiana*, X, preuves, col. 405. - HUGO, I, preuves, col. 133. - GOUSSET, II, p. 299.

Analyses : WAUTERS, II, p. 494. - BLED, I, p. 152, n° 756.

9. — 1169. Anselme, comte de Saint-Pol, fait donation à l'abbaye de Saint-Augustin de biens situés à Laires.

BVN, ms 992/2, f° 117 v° (mention).

Mention : LOISNE, p. 182.

10. — Tivoli (Tusculum), 25 décembre 1170. *Datum Tusculani octavo calendas januarii anno M^oC^oLXX^o, pontificatus vero domini Alexandri pape III anno duodecimo*. Le pape Alexandre III accorde à l'abbaye de Saint-Augustin une confirmation générale de ses biens et privilèges.

BVN, ms 992/2, f° 106 et 107 v°.

HUGO, I, preuves, col. 136. - MALBRANCQ, III, p. 717 (fragment).

Analyses : POTTHAST, I, p. 736. - WAUTERS, II, p. 510.

11. — 1170. Didier, évêque de Théroutanne, approuve une donation de huit mesures de terre faite de l'abbaye de Saint-Augustin par Oston de Rebecques, chevalier.

Tradition manuscrite perdue.

Analyse : BLED, I, p. 155, n° 773.

Mention : MALBRANCQ, III, p. 338.

12. — 1172. Les terres de Cauchimont et d'Arnouval, à Saint-Philibert, sont données à l'abbaye de Saint-Augustin.

BVN, ms 992/2, f° 118 (mention).

Mention : LOISNE, p. 182.

13. — 1174. Didier, évêque de Théroutanne, confirme à l'abbaye de Saint-Augustin toutes les donations qui lui ont été faites jusqu'alors. Témoins : Évrard, doyen du Chapitre cathédral, Roger et Gauthier, archidiaques, Jean, Chancelier, Roger, Adam et Jean d'Aire, prêtres, maître Alelme et Clarembaud d'Estréelles, maître Eustache et maître Siméon, diacres, Alelme d'Orville, Robert Seufléans, Adulphe de Nielles, Borin d'Orville, Hugues de Robais, Arnulphe de Gines, maître Baudouin, Bozin, Robert de Kalkenberghes et Arnulphe, tous clercs.

BVN, ms 992/2, f° 10^s et 172 v° (fragment).

HUGO, I, preuves, col. 134.

Analyses : WAUTERS, II, p. 550. - BLED, I, p. 158, n° 797, et p. 159, n° 800 (l'auteur distingue deux actes qui semblent bien n'en faire qu'un).

14. — 1177. *Anno Domini M^oC^oLXX^oVII^o*. Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, fait donation à l'abbaye de Saint-Augustin de trente mesures de terre marécageuse situées à Houthem.

Tradition manuscrite perdue.

MALBRANCQ, III, p. 337 (fragment).

Analyses : WAUTERS, II, p. 573. - COPPIETRES STOCHOVE, p. 71, n° 199.

15. — 1177. *Facta sunt hec anno Domini millesimo centesimo septuagesimo septimo, indictione decima*. Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, exempte l'abbaye de Saint-Augustin du tonlieu et des impôts sur toutes les terres de son « dominium ». Témoins : Gauthier, abbé des Dunes, Hugues, abbé de Saint-Nicolas de Furnes, Hubert, abbé de la Chapelle-aux-Planches, Gérard, notaire, Gauthier, chapelain, Gauthier de Locre, Raoul, châtelain de Furnes, Baudouin Pluina, Rambaud d'Aire *aliique complures honorabiles persone*.

BVN, ms 992/2, f°s 110 v° et 183.

HUGO, I, preuves, col. 140. - LOISNE, p. 214.

Analyses : WAUTERS, II, p. 573. — COFFIETERS STOCHOVE, p. 75, n° 211.

16. — 1183. Guillaume, châtelain de Saint-Omer, confirme la donation d'Oston de Rebecques à l'abbaye de Saint-Augustin de deux gerbes de dîmes à prendre à Rebecques et de quarante marcs d'argent de rentes annuelles sur vingt-six mesures de terre et sur le bois du Saussoy.

BVN, ms 992/2, f° 123 v° (fragment).

Mentions : HUGO, I, col. 225. - LOISNE, p. 183, n. 1.

17. — 1187. *Actum anno Domini M^oC^oLXXX^oVII^o*. Didier, évêque de Thérouanne, notifie qu'à la demande de l'abbé de Saint-Augustin, Gauthier Butri, à qui elle appartient, a consenti au transfert de la cure de Sainte-Frévise¹⁹⁾ dans la vallée Guillaume. L'abbé s'engage à laisser à Gauthier tout le terrain de l'ancienne cure, à bâtir une nouvelle chapelle dédiée à sainte Frévisse et à y établir un prêtre que l'abbaye entretiendra. De son côté, Gauthier cède à l'abbaye dix

¹⁹⁾ DE NEUFVILLE, *Vie de sainte Frévisse*, Saint-Omer, 1720, pp. 98 et 104, dit que cette paroisse est devenue Bomy.

mesures de terre auprès de la nouvelle cure et lui reconnaît l'usage des chemins qui conduisent à la fontaine de Sainte-Frévise.

Tradition manuscrite perdue.

Malbrancq, III, p. 520.

Analyses : WAUTERS, II, p. 667. - BLED, I, p. 174, n° 918.

18. — 1187. *Actum est anno ab Incarnatione Domini M^oC^oLXXX^o.*

Jean, abbé de Saint-Bertin de Saint-Omer, et Guillaume, abbé de Saint-Augustin, déclarent avoir partagé entre leurs monastères une terre stérile située à Cohem.

Copie de 1775 ou 1776 dans le Grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin rédigé par Dom Dewitte, I, p. 469. Bibliothèque de la ville de Saint-Omer, ms 803. - BVN, ms 992/2, f° 124 v° (fragment). L'original scellé reposait dans le chartrier de Saint-Bertin aux Archives départementales du Pas-de-Calais. Il disparut en 1917 dans le bombardement d'Arras par l'artillerie allemande.

HAIGNERÉ et BLED, I, p. 154, n° 353 (fragment).

Analyse : WAUTERS, VII, 2^e partie, p. 1274.

19. — Latran, avril 1188. *Datum Laterani mense aprili, pontificatus nostri anno primo.* Le pape Clément III ordonne aux archevêques, évêques et autres prélats de prendre sous leur protection l'abbaye de Saint-Augustin.

BVN, ms 992/2, f° 177 v°.

LOISNE, p. 215.

Il s'agit vraisemblablement de l'ampliation de la bulle *Religiosam vitam* adressée le 1^{er} avril 1188 à Prémontré et concernant l'Ordre entier.

J. LE PAIGE, *Bibliotheca Ordinis Praemonstratensis*, Paris, 1633, p. 641. -

J.P. MIGNE, CCIV, p. 1333. - POTTHAST, II, p. 542, n° 16188.

20. — 1202. Lambert, évêque de Théroouanne, notifie que Gérard de Hil a fait donation à l'abbaye de Saint-Augustin du tiers de la dîme qui lui appartenait à Winnezele.

BVN, ms 992/2, f° 126 (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 194, n° 1069.

21. — 1202. Philippe d'Aire constate la donation faite par Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, à l'abbaye de Saint-Augustin de vingt-cinq mesures de terre marécageuse à Blessy.

BVN, ms 992/2, f° 126 (fragment).

Mention : MALBRANCQ, III, p. 521.

L'acte de Philippe d'Alsace daté de 1188 a été analysé par É. BROUETTE, *Cartulaire...* (op. cit.), p. 117, n° 10.

22. — 1204. *Actum anno Domini M^oCC^oIIII^o*. Jean de Lens, seigneur de Rebecques, fait savoir que Hugues des Amettes, son vassal, a vendu à l'abbaye de Saint-Augustin treize mesures de terre et en a donné en aumône neuf autres situées à Crecques.

Tradition manuscrite perdue.

MALBRANCQ, III, p. 521.

Analyse : WAUTERS, III, p. 233.

23. — S.d. (sous le gouvernement de l'abbé Guillaume : 1187-1206). Nicolas de Nortbecourt cède à l'abbaye de Saint-Augustin le bois Wauthier.

BVN, ms 992/2, f^o 126 v^o (fragment).

Mention : LOISNE, p. 185.

24. — 1211. Jean II, évêque de Théroutanne, et Baudouin de Bochourt approuvent la donation de deux gerbes de la dîme d'Hanghebec dans la paroisse de Nortbecourt, donation faite par Eustache d'Inglinghem à l'abbaye de Saint-Augustin.

BVN, ms 992/2, f^o 127 (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 210, n^o 1187.

25. — Octobre 1215. *Actum anno Domini M^oCC^o quinto decimo, mense octobri*. Guillaume, doyen, et le Chapitre de Notre-Dame à Théroutanne, font savoir qu'à la demande d'Adam, évêque de Théroutanne, ils ont accordé aux religieux de Saint-Augustin la permission de construire un moulin à eau sur la Lys dans l'enceinte de leur monastère à l'usage exclusif de l'abbaye et de ses fermes.

Copie du XVIII^e siècle aux Archives de l'Évêché à Bruges, ms 288, f^o 36.

DUCHET et GIRY, p. 108.

Analyses : WAUTERS, VII, 1^{re} partie, p. 503. - BLED, I, p. 214, n^o 1209.

26. — S.d. (octobre 1215 ou après). L'abbé Guy et les religieux de Saint-Augustin font connaître l'acte précédent.

Copie du XVIII^e siècle aux Archives de l'Évêché à Bruges, ms 288, f^o 36 v^o.

DUCHET et GIRY, p. 108.

Analyse : WAUTERS, VII, 1^{re} partie, p. 503.

27. — Octobre 1215 ou après. Adam, évêque de Théroutanne, et le Chapitre cathédral confirment l'autorisation accordée aux religieux de Saint-Augustin de construire un moulin à leur usage dans l'enceinte du monastère.

BVN, ms 992/2, f° 127 (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 214, n° 1210.

28. — 1216. Adam, évêque de Théroouanne, et Gilbert d'Enguinegate consentent à la cession de dix mesures de terre sises entre le bois de Crècques et Enguinegate, cession faite à l'abbaye de Saint-Augustin par Gilbert de Bus.

BVN, ms 992/2, f° 127 v° (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 216, n° 1229

Mention : LOISNE, p. 185.

29. — 1217. Adam, évêque de Théroouanne, approuve la donation d'un manoir près de Warnes, donation faite à l'abbaye de Saint-Augustin par Guil'auine Vadel.

BVN, ms 992/2, f° 127 v° (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 218, n° 1239.

Mention : LOISNE, p. 185.

30. — Mai 1219. *Actum anno Domini millesimo ducentesimo nonodecimo, mense maii.* Guillaume, chevalier de Saint-Omer, autorise l'abbaye de Saint-Augustin à acheter chaque année sur ses terres à lui six charretées de vin sans payer les droits de forage.

BVN, ms 992/2, f° 178 v°.

Mentions : HUGO, I, col. 255. - LOISNE, p. 186.

31. — 1219. L'official de l'évêque de Théroouanne fait savoir que Gilles, abbé de Saint-Augustin, a arrenté vingt mesures de terre sises à Bayenghem pour soixante et un sous de rente annuelle.

BVN, ms 992/2, f° 128 v° (fragment).

Mention : LOISNE, p. 186.

32. — 1220. Wicard de Nortbecourt et Mahaut de Bayenghem, sa femme, font donation à l'abbaye de Saint-Augustin de la part de dîme qu'ils possèdent à Leulinghem.

BVN, ms 992/2, f° 128 v° (fragment).

Mention : LOISNE, p. 186.

33. — 1221. D'après une sentence arbitrale de Riquier, abbé de Saint-Valéry-sur-Somme, juge apostolique, l'abbaye de Saint-Augustin rente en possession de la dîme des harengs de Coquelles que lui contestait la communauté de Calais.

BVN, ms 992/2, f° 128 v° (fragment).

Mentions : HUGO, I, col. 255. - LOISNE, p. 186.

34. — 5 novembre 1223. *Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo tertio nonas novembris*. Adam, évêque de Thérouanne, confirme les donations faites à l'abbaye de Saint-Augustin par ses prédécesseurs et par les autres bienfaiteurs.

BVN, ms 992/2, f^o 108 et 179 v^o.

HUGO, I, preuves, col. 138.

Analyses : WAUTERS, III, p. 599. - BLED, I, p. 230, n^o 1333.

35. — Décembre 1228. *Actum anno Domini M^oCC^oXX^oVIII^o, mense decembri*. Guillaume de Béthune et Élisabeth de Pont-Rohard, sa femme, reconnaissent avoir vendu à l'abbaye de Saint-Augustin pour la somme de quatre cents livres, monnaie de Flandre, leur dîme de Haringhes.

BVN, ms 992/2, f^o 129 v^o (fragment).

DUCHESNE, preuves, p. 149.

Analyses : WAUTERS, IV, p. 69. - LOISNE, p. 187.

36. — 1228. Adam, évêque de Thérouanne, adjuge à l'abbaye de Saint-Augustin la dîme litigieuse de Leulinghem.

BVN, ms 992/2, f^o 128 v^o (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 243, n^o 1435.

Mention : MALBRANCQ, III, p. 486.

37. — Thérouanne, 1^{er} mars 1229 (n.st.). *Anno Domini millesimo ducentiesimo vicesimo octavo, mense martio, die prima*. Adam, évêque de Thérouanne, notifie que Jean, vavasseur d'Henquin, a résigné la dîme de ce lieu entre les mains des religieux de Saint-Augustin.

Copie de 1777 dans le Grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin rédigé par dom DEWITTE, II, p. 413. Bibliothèque de la ville de Saint-Omer, ms 803. L'original scellé reposait aux Archives départementales du Pas-de-Calais dans le chartrier de Saint-Bertin. Il disparut en 1917 dans le bombardement d'Arras par l'artillerie allemande.

Analyse et édition fragmentaire : HAIGNERÉ et BLED, I, p. 345, n^o 749.

38. — 10 mai 1229. *Actum anno Domini M^oCC^oXX^oIX^o, decimo mensis maii*. Guillaume, châtelain de Saint-Omer, fait remise chaque année à perpétuité à l'abbaye de Saint-Augustin du droit de forage sur six charretées de vin que les religieux achèteront dans la place de Saint-Omer.

Tradition manuscrite perdue.

HUGO, I, preuves, col. 137.

Analyse : WAUTERS, IV, p. 79.

39. — 1232. Pierre, évêque de Théroutanne, met fin au différend qui séparait l'abbaye de Saint-Augustin et Renaud d'Aire au sujet de la dîme de Racquinghem qu'il adjuge à l'abbaye.

Tradition manuscrite perdue.

Analyse : BLED, I, p. 251, n° 1488.

Mention : MALBRANCQ, III, p. 521. - *Gallia christiana*, X, col. 1555. - LOISNE, p. 88.

40. — S.d. [sous le gouvernement de l'abbé Jean de Lillers : 1222-1234] L'abbaye de Saint-Augustin acquiert le droit de terrage sur cinquante mesures de la terre d'Arnonvalle, à Enguinegatte, moyennant une redevance annuelle de trois oies et de cinq pintes.

BVN, ms 992/2, f° 130 (fragment).

Mention : LOISNE, p. 188.

41. — 1237. Pierre, évêque de Théroutanne, confirme à l'abbaye de Saint-Augustin la vente des revenus de Saint-Philibert, de Herly et de la forêt de Marcroy, faite à l'abbaye par Hugues de Lattre, noble homme.

Tradition manuscrite perdue.

Analyse : BLED, I, p. 260, n° 1556.

Mention : MALBRANCQ, III, p. 555.

42. — S.d. [entre 1234 et 1240]. Pierre, évêque de Théroutanne, détermine avec Thomas, abbé de Saint-Augustin, les limites des paroisses et des dîmes d'Hazebrouck et de Morbecques.

BVN, ms 992/2, f° 130 v° (fragment).

Analyse : BLED, I, p. 263, n° 1585.

43. — 1^{er} avril 1241-19 avril 1242 (n.st.). *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo primo, mense aprili*. Pierre, évêque de Théroutanne, fait donation à l'abbaye de Saint-Augustin des dîmes noales de Moerbeke, où cette abbaye possède les autres dîmes.

Tradition manuscrite perdue.

MIRAEUS et FOPPENS, IV, p. 404.

Analyses : WAUTERS, IV, p. 348. - BLED, I, p. 264, n° 1588.

44. — 1242. Pierre, évêque de Théroutanne, fait un échange de biens avec l'abbaye de Saint-Augustin.

Tradition manuscrite perdue.

Analyse : BLED, I, p. 265, n° 1599 (d'après *Gallia*).

Mention : *Gallia christiana*, X, col. 1556.

45. — Juillet 1244. *Actum anno Domini M^oCC^oXLIV^o, mense julio*. Pierre, évêque de Thérouanne, confirme la donation des dîmes de Rebecques faite autrefois par l'évêque Milon I^{er} à l'abbaye de Saint-Augustin.

Tradition manuscrite perdue.

Gallia christiana, III, preuves, col. 125. - GOUSSET, II, p. 389.

Analyses : WAUTERS, IV, p. 423. - BLED, I, p. 268, n^o 1617.

46. — Rome, 4 août 1244. *Datum Ianue secundo nonas augusti, pontificatus nostri anno secundo*. Le pape Innocent III accorde à l'abbaye de Saint-Augustin le droit de racheter les dîmes tombées aux mains des laïques.

BVN, ms 992/2, f^{os} 112 et 186.

HUGO, I, preuves, col. 141.

Analyse : POTTHAST, II, p. 972, n^o 11448.

47. — 1244. Pierre, évêque de Thérouanne, atteste que Rehier de Cavron a cédé à l'abbaye de Saint-Augustin dix mesures de terre *ad Vallem Wilelmi que dicitur terra de Saulomer*.

Tradition manuscrite perdue.

Analyse : BLED, I, p. 268, n^o 1623 (d'après Malbrancq).

Mention : MALBRANCQ, III, p. 556.

48. — Lyon, 27 avril 1246. *Datum Lugduni quinto kalendas maii pontificatus nostri anno tertio*. Le pape Innocent IV confirme la sentence prononcée par Pierre, évêque de Thérouanne, dans un différend entre l'abbaye de Saint-Augustin et le curé de Morbecques et par laquelle l'abbaye était reconnue propriétaire des dîmes noales de cette paroisse.

Tradition manuscrite perdue.

MIRAEUS et FOPPENS, IV, p. 36.

Analyses : POTTHAST, II, p. 1025, n^o 12081. - BLED, I, p. 270, n^o 1635.

49. — 4 avril 1247 (n.st). *Donné lan de lincarnation Nostre Seigneur mil deux cent quarante et six, le quatrième jour d'avril*. Jean, seigneur de Clarques, reconnaît que l'abbaye de Saint-Augustin est exempte de tout droit de rouage à Saint-Omer.

BVN, ms 992/2, f^o 183 v^o.

LOISNE, p. 218.

50. — 13 juin 1247. *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo septimo, sabbato prae continuata a feria sexta precedente*

feria sexta post octavam Trinitatis. Henri, official de l'évêque de Thérrouanne, notifie la sentence rendue par lui en qualité d'arbitre dans un différend opposant le trésorier de la collégiale Saint-Pierre à Aire et l'abbaye de Saint-Augustin relativement au droit de propriété des cierges utilisés lors des funérailles de paroissiens d'Aire dans l'église abbatiale. Les familles pourront récupérer les cierges allumés près du corps jusqu'à une valeur égale à cinquante livres de cire.

BVN, ms 992/2, f^o 118 v^o.

LOISNE, p. 218

51. — Lyon, 29 septembre 1247. *Datum Lugduni secundo calendas octobris pontificatus nostri anno quinto*. Le pape Innocent IV accorde aux chanoines de Saint-Augustin le droit de recueillir l'héritage de leurs parents.

BVN, ms 992/2, f^o 112 et 186 v^o.

HUGO, I, preuves, col. 142.

Analyse : POTTHAST, II, p. 1010, n^o 12700.

52. — Lyon, 26 avril 1248. *Datum Lugduni sexto calendas maii pontificatus nostri anno quinto*. Le pape Innocent IV confirme l'exemption de tonlieu et d'impôts à l'abbaye de Saint-Augustin accordée par Philippe d'Alsace²⁰).

BVN, ms 992/2, f^o 184.

HUGO, I, preuves, col. 140.

Analyse : POTTHAST, II, p. 1086, n^o 12907.

53. — Lyon, 4 juin 1248. *Datum Lugduni quarto idus junii pontificatus nostri anno quinto*. Le pape Innocent IV accorde à l'abbaye de Saint-Augustin la dispense de toute réclamation apostolique en cas de collation d'un bénéfice ecclésiastique à moins qu'il ne soit spécialement fait mention de l'abbaye.

BVN, ms 992/2, f^o 187 v^o.

LOISNE, p. 216 (avec le millésime erroné de 1246).

54. — Novembre 1260. *Che fut fait l'an de l'Incarnation Iesu Christ M.CC. sissante ou mois de novembre*. Ernols comte de Guines et châtelain de Brunembert, confirme la donation faite par son père

¹⁾ Cfr n^o 15.

à l'abbaye de Saint-Augustin, à savoir la chapelle de Brunembert et une rente de six livres qui sera affectée aux besoins de la chapelle.

Tradition manuscrite perdue.

Du CHESNE, preuves, p. 290.

55. — S.d. [entre 1275 et 1280]. Henri des Murs, évêque de Thérouanne, excommunie Robert de Crecques qui avait malicieusement détourné les eaux de la Lys qui coule aux pieds des murs de l'abbaye de Saint-Augustin.

BVN, ms 992/2, f° 114.

Analyse : BLED, I, p. 304, n° 1864.

Mention : HUGO, I, col. 226.

56. — 1281. Jean de Witernesse, abbé de Saint-Augustin, assigne à l'infirmerie de son abbaye les dîmes de Bayenghem.

Tradition manuscrite perdue.

Mention : HUGO, I, col. 226.

57. — Latran, 13 mars 1295. *Datum Laterani tertio idus martii pontificatus nostri anno primo*. Le pape Boniface VIII renouvelle aux religieux de Saint-Augustin le privilège accordé par son prédécesseur Innocent IV de recueillir l'héritage de leurs parents ²¹).

BVN, ms 992/2, f°s 114 et 190 v°.

HUGO, I, preuves, col. 143.

Analyse : POTTHAST, II, p. 1926, n° 24043.

58. — 1353. Le bailli de Thérouanne est condamné à restituer à l'abbaye de Saint-Augustin un héritage sis à Blessy.

Tradition manuscrite perdue.

Mention : HUGO, I, col. 227.

59. — L'abbé et les religieux de Saint-Augustin, d'une part, et Eustache de Conflans, d'autre part, font un accord au sujet de biens dont ce dernier s'était emparé à Arnoald. Les détails de cet accord sont ignorés.

Tradition manuscrite perdue.

Mention : HUGO, I, col. 227.

²¹) Cfr n° 51.

60. — S.d. [sous le gouvernement de l'abbé Adam : 1348-1362]. Par sentence du prévôt de Montreuil, Adam, seigneur de Rebecques, est condamné à restituer à l'abbaye de Saint-Augustin les dîmes de Rebecques, qu'il avait détournées injustement.

Tradition manuscrite perdue.

Mention : HUGO, I, col. 227.

61. — S.d. [entre 1362 et 1377]. Robert de Genève, anciennement évêque de Thérouanne, devenu pape sous le nom de Clément VII, accorde des indulgences pour la réparation de l'église abbatiale de Saint-Augustin, qui avait été incendiée lors des guerres.

Tradition manuscrite perdue.

Mention : HUGO, I, col. 227.

62. — Tournai, 21 décembre 1382. *Datum Tornaci die vicesimo prima mensis decembris, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo secundo.* Milon II, évêque de Beauvais, chancelier de France et commissaire du pape Clément VII pour le subside accordé au roi sur les revenus du clergé, écrit à Pierre d'Orgemont, évêque de Thérouanne, pour l'autoriser à ne pas exiger, jusqu'à nouvel ordre, le paiement de la première annuité de l'abbaye de Saint-Augustin.

Copie de 1777 dans le Grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin rédigé par dom DEWITTE, V, p. 356. Bibliothèque de la ville de Saint-Omer, ms 803.

HAIGNERÉ et BLED, III, p. 7, n° 1925 (fragment).

TABLE

A

Adam, évêque de Thérouanne, 27, 34, 36, 37.
 Adam, prêtre, 13.
 Adam, seigneur de Rebecques, 60.
 Aire, Jean d', prêtre, chanoine de Thérouanne, 8, 13.
 Aire, Rambaud d', 15.
 Aire, Renaud d', 39.
 Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), 50.
 — collégiale St-Pierre; - prévôt : Robert; trésorier, 50.
 Alelme (maître), diacre, 13.
 Alexandre III, pape, 10.
 Alold, archidiacre de Thérouanne, 8.
 Alulphe, prêtre, 8.
 Amaury, bienfaiteur de St-Augustin, 2.
 Amettes, Hugues des, 22.
 Anselme, comte de St-Pol, 9.
 Arnould, sous-prieur de Corbie, 3.
 Arnouval, terre à St-Philibert et à Enguinegatte, 12, 40.
 Arnulphe, clerc, 13.
 Arnulphe (maître), prêtre, 8.
 Arras (Pas-de-Calais).
 — diocèse, 7.

B

Baudouin, chantre du chapitre de Thérouanne, 8.
 Baudouin, clerc, 8.
 Baudouin (maître), clerc, 13.
 Baudouin (maître), diacre, 8.
 Bayenghem (Pas-de-Calais), 31, 56.
 Bayenghem, Mahaut de, 32.
 Beauvais (Oise).
 — évêque : Milon II.

Bernard, clerc, 8.
 Bernard, frère de Roger, prévôt d'Hesdin, 7.
 Bernard, sous-diacre, chanoine de Thérouanne, 8.
 Béthune, Guillaume de, 35.
 Beutin, Alulphe de, diacre, chanoine de Thérouanne, 8.
 Blessy (Pas-de-Calais), 21, 58.
 Bochourt, Baudouin de, 24.
 Bomy (Sainte-Frévise) (Pas-de-Calais), 17.
 Boniface VIII, pape, 57.
 Bozin, clerc, 13.
 Brunembert (Pas-de-Calais), 54.
 — châtelain : Ernols, comte de Guines.
 Bus, Gilbert de, 28.
 Butri, Gauthier, 17.

C

Calais (Pas-de-Calais), 33.
 Carnulphe, prêtre, 8.
 Cauchimont, lieu dit à Rimboval, 12.
 Chapelle-aux-Plances (La), abbaye O. Prém. (Haute-Marne)).
 — abbé : Hubert.
 Cavron, Rehier de, 47.
 Clarques (Pas-de-Calais), 1.
 — seigneur : Jean.
 Clément III, pape, 19.
 Clément VII, pape, 61, 62.
 — son commissaire : Milon II, évêque de Beauvais.
 Cohem, hameau de Wittes (Pas-de-Calais), 18.
 Conflans, Eustache de, 59.
 Coquelles (Pas-de-Calais), 4, 33.
 Corbie (Somme).

— abbaye O.S.B.; - abbé : Robert;
prieur : Ingravon; sous-prieur :
Arnould; chambrier : Jean; trésorier : Godefroid; prévôt : Oger.

Corbie, Robert de, 1.

Crecques, lieu dît à Mamnetz (Pas-de-Calais), 22, 28.

Crecques, Robert de, 55.

Crécy, Hugues de, 7.

D

Didier, évêque de Thérrouanne, 12, 13, 17.

Dreux, père de Robert, chanoine de Thérrouanne, 8.

Dreux, prêtre, 8.

Dunes (Les), abbaye O. Cist. (Flandre occid., Belgique), 7.

— abbé : Gauthier.

E

Enguinegatte (Pas-de-Calais), 28, 40.

Enguinegatte, Gilbert d', 28.

Enquin (Pas-de-Calais), 37.

— vavasseur : Jean.

Ernols, comte de Guines, chatelain de Brunembert, 54.

Estréelles, Clarembaud d', diacre, 8, 13.

Estréelles, Chrétien d', 7.

Eugène III, pape, 5.

Eustache, camérier de Thierry d'Alsace, 7.

Eustache (maître), diacre, 13.

F

Flandre.

— comtes : Philippe d'Alsace, Thierry d'Alsace.

Fléchin, Hugues de, diacre, 8.

France.

— chancelier : Milon, évêque de Beauvais.

Frévisse (sainte), 17.

Furnes (Flandre occid., Belgique).

— abbaye O. Prém.; - abbé : Hugues.

— châtelain : Raoul.

G

Gauthier, abbé des Dunes, 15.

Gauthier, archidiacre de Thérrouanne, 8, 13.

Gauthier, chapelain, 15.

Gauthier, fils de Thibaud de Turri, 7.

Genève, Robert de, évêque de Thérrouanne, puis pape sous le nom de Clément VII, 61.

Gérard, fils de Jean de Herly, 6.

Gérard, notaire, 15.

Gines, Arnulphe de, clerc, 13.

Glorieux, prêtre, 8.

Godefroid, trésorier de Corbie, 3.

Godesem, Eustache de, diacre, chanoine de Thérrouanne, 8.

Gosselin, sous-diacre, chanoine de Thérrouanne, 8.

Guillaume, abbé de Saint-Augustin, 18.

Guillaume, châtelain de Saint-Omer, 16, 30, 38.

Guillaume, coître du Chapitre de Thérrouanne, 8.

Guillaume, doyen du Chapitre de Thérrouanne, 25.

Guy, abbé de Saint-Omer, 26.

H

Hadelin (maître), diacre, chanoine de Thérrouanne, 8.

Hannebecq, hameau de Mont-Bernançon (Pas-de-Calais), 24.

Haringe, dépend. de Roesbrugge-Haringe (Flandre occid., Belgique), 35.

Hazebrouck, lieu dît à Wœquinghen (Pas-de-Calais), 42.

Helgotus, diacre, 8.

Henri, official de l'évêque de Thérrouanne, 50.

Herly (Pas-de-Calais), 2, 41.

Herly, Jean de, 6.

Hescelin (maître), diacre, chanoine de Thérrouanne, 8.

Hesdin (Pas-de-Calais).
 — prévôt : Roger.
 Hil, Gérard de, 20.
 Houtem (Flandre occid., Belgique), 14.
 Hubert, abbé de La Chapelle-aux-Planches, 15.
 Hugues, abbé de Furnes, 15.

I

Inglinghem, Eustache d', 24.
 Ingravon, prieur de Corbie, 3.
 Innocent III, pape, 46.
 Innocent IV, pape, 48, 51, 52, 53, 57.

J

Jean, abbé de Saint-Bertin, 18.
 Jean, chambrier de Corbie, 3.
 Jean, chancelier du Chapitre de Théroutanne, 8, 13.
 Jean II, évêque de Théroutanne, 24.
 Jean, seigneur de Clarques, 50.
 Jean, vavasseur d'Enquin, 37.

K

Kalkenberghes, Robert de, clerc, 13.

L

Lambert, évêque de Théroutanne, 20.
 Lambert, prêtre, 8.
 Landry, clerc, 8.
 Lattre, Hugues de, noble homme, 41.
 Lens, Jean de, seigneur de Rebecques, 22.
 Leulinghem (Pas-de-Calais), 32, 36.
 Loere, Gauthier de, 15.
 Lucius II, pape, 4.
 Lys, rivière, 1, 25, 55.

M

Marcroy (forêt), 41.
 Milon II, évêque de Beauvais, chancelier du roi de France, commissaire du pape, 62.

Milon I^{er}, évêque de Théroutanne, 1, 2, 3, 6, 45.
 Milon II, évêque de Théroutanne, 8.
 Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), 2.
 — curé, 60.
 Morbecque (Nord), 42, 43.
 — curé, 48.
 Murs, Henri des, évêque de Théroutanne, 55.

N

Nicolas, prêtre, 8.
 Nielles, Alulphe de, sous-diacre, chanoine de Théroutanne, 8, 13.
 Norin, Wilgelmus, prêtre, 8.
 Northécourt, section de Mentque-Northécourt (Pas-de-Calais), 24.
 Northécourt, Nicolas de, 23.
 Northécourt, Wicard de, 32.

O

Oger, prévôt de Corbie, 3.
 Orgemont, Pierre d', évêque de Théroutanne, 62.
 Orville, Adam d', sous-diacre, chanoine de Théroutanne, 8.
 Orville, Alelme d', clerc, 13.
 Orville, Borin d', clerc, 13.

P

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, puis de Flandre et de Vermandois, 7, 14, 15, 21, 52.
 Pierre, évêque de Théroutanne, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 47, 48.
 Pilota, Ernulphe, prêtre, 8.
 Pluina, Baudouin, 15.
 Pont-Rohard, Elisabeth de, 35.
 Prémontré (ordre canonial), 1.

R

Racquinghem (Pas-de-Calais), 39.
 Raoul, châtelain de Furnes, 15.
 Rebecques (Pas-de-Calais), 16, 45, 60.

— seigneurs : Adam, Jean de Lens.
 Rebecques, Oston de, 11, 16.
 Renaud, clerc, 8.
 Rimboval (Pas-de-Calais), 2.
 Riquier, abbé de Saint-Valéry-sur-Somme, juge apostolique, 33.
 Robais, Hugues, clerc, 13.
 Robert, abbé de Corbie, 3.
 Robert, clerc, 8.
 Robert, fils de Dreux, sous-diacre, chanoine de Thérrouanne, 8.
 Robert, prévôt d'Aire, 7.
 Roger, archidiacre de Thérrouanne, 13.
 Roger, chanoine de Thérrouanne, 8.
 Roger, prêtre, 13.
 Roger, prévôt d'Hesdin, 7.

S

Saint-Bertin, abbaye O.S.B. à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
 — abbé : Jean.
 Saint-Omer (Pas-de-Calais), 38, 49.
 — châtelain : Guillaume
 Saint-Philibert, hameau de Rimboval (Pas-de-Calais), 2, 6, 12, 41.
 Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais).
 — comte : Anselme.
 Saint-Valéry-sur-Somme (Somme).
 — abbaye O.S.B. ; - abbé : Riquier.
 Sainte-Frévise, voir Bomy.
 Salperwicq, Hugues de, 1.
 Samer (Pas-de-Calais), 47.
 Saussoy, fief à Clarques, 16.
 Sélincourt (Somme).
 — abbaye O. Prém., 1.
 Seuffléans, Robert, clerc, 13.
 Siméon, diacre, 13.

T

Thérrouanne (Pas-de-Calais).
 — abbaye O. Praem. ; - abbés : Guillaume, Thomas, Jean de Witernesse.
 — archidiacres : Alold, Gauthier.
 — bailli, 58.
 — Chapitre cathédral, 25 ; - chancelier : Jean ; - chanoines : Jean d'Aire, Bernard, Alulphe de Beutin, Eustache de Godessem, Gosselin, Hescelin, Alulphe de Nielles, Robert ; - chantre : Baudouin ; - coître : Guillaume ; - doyen : Évrard, Guillaume.
 — évêques : Adam, Didier, Robert de Genève, Jean II, Lambert, Milon I^{er}, Milon II, Henri des Murs, Pierre d'Orgemont,
 — official de l'évêque, 31, Henri.
 Thierry d'Alsace, comte de Flandre, 7.
 Thomas, abbé de Saint-Augustin, 42.
 Turri, Thibaud de, 7.

V

Vadel, Guillaume, 29.
 Val Willaume (Le), lieu dit à Créquy (Pas-de-Calais), 47.
 Vermandois, voir Flandre (comte de).
 Vima, Pierre de, clerc 8.

W

Warnes, lieu dit à Roquetoire (Pas-de-Calais), 29.
 Wauthier (bois), 23.
 Wavrin, Roger de, 7.

Émile BROUETTE.